

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 26 juin 2023
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : Daniel Pasche
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
M. Victor Agassiz
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Daniel Pasche, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h00 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Il annonce que cette séance a été avancée d'une heure, étant donné le repas qui suivra et l'ordre du jour bien rempli.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal du 3 avril 2023
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Election au bureau du Conseil pour la période 2023-2024
Nomination des Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants
6. Préavis municipal no 04/2023
Rapport de gestion 2022
7. Préavis municipal no 05/2023
Comptes 2022
8. Préavis municipal no 06/2023
Arrêté d'imposition pour les années 2024-2025
9. Préavis municipal no 07/2023
Dissolution de la convention scolaire portant sur l'Entente intercommunale de l'établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux
10. Préavis municipal no 08/2023
Remplacement du chauffage à l'immeuble la Villageoise à Chesalles-sur-Oron
11. Préavis municipal no 09/2023
Prolongation de la zone réservée d'Oron

12. Préavis municipal no 10/2023
Remplacement d'une conduite Chervettaz-Champ Franc à Châtillens
13. Interpellation Mme Hutmacher
Surveillance des pauses de midi dans le périmètre scolaire du collège d'Oron (7H et 8H)
14. Divers et propositions individuelles

Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 65. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 3 avril 2023

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, demande la modification suivante au bas de la p. 6 : « répond que pour annuler cette vente, une indemnité devrait être versée à l'acquéreur lésé par la commune. Il rappelle que la commune a un ménage à faire tourner et des investissements de prévus. Il faut bien faire rentrer de l'argent ».
- **Le Président du Conseil** annonce que le PV sera archivé avec cette modification. Il remercie son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Locher, Vice-Président.
- **M. André Locher, Vice-Président** donne lecture du texte suivant :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le bureau a rédigé un projet de nouveau règlement du conseil en se fondant sur le règlement type cantonal et le règlement en vigueur.

Avant de l'envoyer à la Direction des affaires communales et droits politiques pour examen préalable, nous allons l'envoyer aux chefs de groupe au début juillet. Nous voulons éviter d'envoyer au canton un règlement qui n'a pas le soutien des différents partis.

Les groupes auront ainsi 2 mois et demi pour l'examiner et proposer des modifications.

En septembre ou octobre (la date doit encore être précisée), le bureau convoquera les chefs de groupe pour recevoir leur avis.

Le bureau rédigera alors le règlement "définitif".

Cette procédure n'empêchera pas le débat en conseil lors de l'approbation du règlement.

Mais nous savons tous que c'est plus facile d'intervenir avant que le projet définitif ait été approuvé par le canton.

Pour la suite, ce règlement suivra la voie officielle:

2. Examen préalable de la Direction des affaires communales et droits politiques;
3. Préavis de la municipalité ;
4. Rapport d'une commission sur le préavis ;
5. Débat et décision du conseil ;
6. Approbation cantonale ;
7. Publication dans la FAO. »

- **Le Président du Conseil** remercie M. Locher pour ces informations. Il annonce que le dépouillement des dernières votations s'est effectué avec un nouveau scanner et c'est pour cette raison que le format des bulletins de vote a changé. Tout s'est très bien déroulé et le dépouillement est bien plus rapide.

Communications de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

Publication du programme de législature : ce dernier est maintenant visible sur le site internet de la commune et plus uniquement sur l'accès sécurisé du Conseil Communal.

Tour de Romandie : un contre la montre sera organisé sur notre territoire communal le 26 avril 2024. Un repas de soutien aura lieu le 24 novembre 2023. Il lance un appel aux bénévoles et, pour plus de renseignements et intérêts, il faut contacter Mme Céline Dovat ou M. Eric Ramseyer.

Péréquation financière, accord Canton-Communes : l'accord trouvé entre le canton et les communes sera signé demain à l'UCV. La commune va environ perdre CHF 82'000.-, mais certains éléments sont plus clairs.

MCH2, nouveau modèle comptable harmonisé : à partir de 2025, les comptes seront présentés différemment.

- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, informe de ce qui suit :

Nuit des Perséides le 12-13 août 2023 : la commune va y participer et donc l'éclairage ne restera allumé qu'à proximité des passages piétons. Un système d'éclairage intelligent a été installé à Palézieux et ce dernier permet le réglage de l'intensité lumineuse. Il sera progressivement installé sur le territoire communal.

Ossements d'un cimetière à Palézieux : lors des fouilles, un cimetière a été découvert à côté de la ligne CFF à l'entrée de Palézieux-Village. Les travaux ont été stoppés et des archéologues sont sur place. La commune devra participer au montant des recherches pour un coût d'environ CHF. 20'000.- soit la moitié, le canton prenant en charge la seconde partie.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, fait un point sur la traversée de Palézieux-Village. Il informe que la route sera fermée du 3 juillet 2023 au 18 août 2023 pour faire le rond-point.
- **M. Romain Richard, Municipal**, informe sur les travaux des infrastructures sportives à Oron-la-Ville. Il les présente et précise qu'ils ont commencé il y a environ deux semaines et devraient être terminés pour la rentrée scolaire d'août 2023.

Election au bureau du Conseil Nomination des Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau Président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Il demande s'il y a des candidatures.
 - **Mme Sylviane Rey** propose M. André Locher.
 - **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. Il demande s'il y a des candidatures pour le poste de Vice-Président(e).
 - **Mme Sandra Feroletto** propose M. Yvan Bourgeois.
 - **M. Yvan Bourgeois** se présente à l'assemblée.
 - **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. Il annonce que les scrutatrices/scrutateurs ainsi que les suppléants sont d'accord de continuer. Aucune autre proposition de candidature n'est soumise.
- L'assemblée les élit par acclamations.

M. André Locher élu Président du Conseil

M. Yvan Bourgeois élu Vice-Président

Mme Maude Chollet et M. Victor Agassiz sont élus scrutateur/trice.

Mmes Sylvie Chapuis et Tina Zaugg sont élues scrutatrices-suppléantes

PREAVIS N° 04/2023 Rapport de gestion 2022
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission de gestion.
- **M. Philippe Demierre**, Président de la commission de gestion, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur les réponses de la Municipalité aux observations de la commission. Il précise qu'il manquait la réponse de la Municipalité à l'observation 7. La Municipalité présentera sa réponse le moment venu.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « 3.4 Information à la population (point 3.1.6 – p. 36) » et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 1 « Information à la population (point 3.1.6 – p. 36) » est validée.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 2 « 3.9 Cartes journalières CFF (point 3.1.24, p. 47) » et ouvre ensuite la discussion.
- **M. Patrick Minet** constate que le terme « Mobilité douce » ne concerne pas le train mais plutôt les déplacements à pied ou en vélo.

- **Mme Monique Ryf, Municipale**, approuve et en prend note.
- **Le Président** relève que, pour lui, les transports publics vont dans la même catégorie de la mobilité douce.

La réponse de la Municipalité à l'observation 2 « 3.9 Cartes journalières CFF (point 3.1.24, p 47) » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « 3.12 Compétences pour dépenses imprévisibles et exceptionnelles (point 3.2.4.2, p. 59) » et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 3 « 3.12 Compétences pour dépenses imprévisibles et exceptionnelles (point 3.2.4.2, p. 59) » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « 3.14 Cohésion sociale (point 3.3.5, page 63 » et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 4 « 3.14 Cohésion sociale (point 3.3.5, page 63 » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « 3.17 Restriction d'eau (point 4.1.3, page 72 » du rapport de Gestion et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 5 « 3.17 Restriction d'eau (point 4.1.3, page 72 » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de la réponse de la Municipalité à l'observation 6 « 3.23 Sentiers pédestres (point 6.4.7, page 111 » du rapport de Gestion et ouvre ensuite la discussion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 6 « 3.23 Sentiers pédestres (point 6.4.7, page 111 » est validée.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'observation 7 « 3.25 Déchets, statistique, plastiques agricoles (points 6.5.3/6.5.6, pages 116/119 (point 6.4.1.16, page 89) » du rapport de Gestion et passe la parole à la Municipalité pour la présentation de la réponse.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, s'excuse pour le retard de la réponse à cette observation. Elle développe la réponse de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité : « En effet, la Municipalité a omis de répondre à cette dernière observation. Elle tient à relever qu'elle suit avec attention toutes les filières existantes afin d'optimiser et de rationaliser les coûts d'éliminations des déchets. Cependant, en ce qui concerne les futures stratégies d'optimisation sur la gestion des déchets, la Municipalité rappelle que la Commission de gestion doit rapporter sur les travaux de l'année écoulée et non sur la stratégie à venir. Dès lors, il ne lui paraît pas nécessaire de développer sa réponse, mais assure que tout est mis en œuvre sur ce point. »

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 7 « 3.25 Déchets, statistique, plastiques agricoles (points 6.5.3/6.5.6, pages 116/119 (point 6.4.1.16, page 89 du rapport de Gestion.

La discussion n'étant pas ouverte, la réponse de la Municipalité à l'observation 7 « 3.25 Déchets, statistique, plastiques agricoles (points 6.5.3/6.5.6, pages 116/119 (point 6.4.1.16, page 89 » est validée.

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur les observations et passe au vote sur le rapport de gestion 2022.

Résultat : le Préavis 04/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 05/2022
Comptes 2022 de la Commune d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission des finances.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission et ouvre la discussion. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 05/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 06/2023
Arrêté d'imposition pour les années 2024-2025

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission des finances.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe donc au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 06/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 07/2023
Dissolution de la convention scolaire portant sur l'Entente intercommunale de l'établissement primaire et secondaire d'Oron-Palézieux

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Florian Paccaud**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 07/2023 est accepté à l'unanimité

PREAVIS N° 08/2023
Remplacement du chauffage à l'immeuble la Villageoise à Chesalles-sur-Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **Mme Sylviane Rey**, Rapporteuse de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Steve Mercanton** demande si la commune a établi ou a prévu d'établir un rapport détaillé de l'ensemble du parc immobilier communal afin de pouvoir planifier la rénovation énergétique de ses bâtiments.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond qu'un listing est en cours et que les prochains bâtiments concernés seront le collège de Palézieux et la villa des Maîtres.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'a pas passé la parole à la commission des finances pour la lecture de son rapport.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission des finances pour le travail effectué et continue la discussion. La parole n'est plus demandée, il passe au vote.

Résultat : le Préavis 08/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 09/2023
Prolongation de la zone réservée d'Oron

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Raphaël Mayor**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Steve Mercanton** demande comment cela se passe si le conseil refuse ce soir ce préavis.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique qu'il ne sera pas très content et qu'il s'agit juste d'une prolongation. En cas de refus du conseil, la zone sera imposée par le canton. Il encourage l'assemblée à accepter ce préavis.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 09/2023 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 10/2023
Remplacement d'une conduite Chervettaz-Champ Franc à Châtillens

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission ad hoc, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 10/2023 est accepté à l'unanimité.

Interpellation de Mme Hutmacher
Surveillance des pauses de midi dans le périmètre scolaire du collège d'Oron (7H et 8H)

- **Le Président du Conseil** demande l'appui de 5 personnes pour cette interpellation. Il constate que c'est largement le cas. Il passe la parole à Mme Hutmacher.
- **Mme Anouk Hutmacher** donne lecture du texte suivant :
Monsieur le Président, Chers collègues,

Avant que vous n'ouvriez la discussion sur mon interpellation, je souhaite apporter quelques précisions à son sujet, en partant du principe que je n'ai pas besoin de vous la lire puisqu'elle a été transmise à chacun via intranet.

Les questions autour du bien-être des enfants sont souvent très émotionnelles. Je n'échappe pas à cette règle et je tiens à préciser que je suis venue sur la question de l'encadrement des pauses de midi, consécutivement à des difficultés vécues par mon fils cadet scolarisé en 7H.

C'est dans ce cadre que j'ai compris que seuls deux personnes, en âge d'être plutôt grand-parents et sans formation particulière se trouvent en charge de la surveillance d'une centaine d'enfants âgés de 10 à 13 ans durant la pause de midi au Collège d'Oron.

Cet encadrement m'a paru insuffisant et j'ai posé des questions à notre Municipale Madame Ryf. Ses réponses ne m'ayant pas satisfaite, je l'ai informée que je formulerais une interpellation à titre personnel.

Ainsi, il faut considérer mes propos comme n'émanant que de moi-même. Ils n'engagent en rien le groupe Socialistes et Sympathisants dont je fais partie.

Les discussions que j'ai eues suite à la rédaction et à la soumission de mon interpellation, m'amènent à comprendre que la question est épineuse et difficile à résoudre dans un cadre réglementaire finalement assez peu clair :

Les faits se déroulent dans le cadre de l'établissement scolaire qui vit selon des règles que je qualifierais d'assez strictes (systèmes de coches, de punitions, de retenues, etc..) ;

Les enfants sont obligés de se conformer à ces règles, qui se sont durcies en 20 ans selon ce que j'ai pu constater avec mes deux fournées d'enfants ;

Dans les mêmes murs, les nécessités induites par l'introduction de l'horaire continu, amènent la commune à devoir organiser un système qui devrait être en cohérence avec celui de l'école.

Mais les moyens à sa disposition sont à ce jour bien maigres peut-être aussi et surtout pour des questions pratiques : il s'agit de trouver des personnes à même de travailler 4x/semaine pour une heure - voire deux si on compte les grands - sur les heures de midi qui plus est.

Pragmatiquement, la question n'est donc pas simple et je viens devant vous consciente qu'il faudra peut-être faire preuve d'imagination pour trouver une solution praticable pour tous.

J'ai hésité à retirer mon interpellation, mais y ai renoncé car je continue à penser qu'une solution doit être trouvée rapidement pour que des enfants encore bien jeunes puissent véritablement se recréer pendant cette heure de pause qui est déjà très courte et trouver un cadre propice au respect des règles en vigueur dans l'établissement en toute circonstance.

La Municipale en charge m'a informée avoir eu un échange avec le groupe de travail du Conseil d'Etablissement qui s'est penché sur la question. Elle est en train de travailler sur quelques changements.

La question est difficile à résoudre et c'est pourquoi, je modularais ma proposition de résolution en remplaçant « d'ici la rentrée scolaire 2023-2024 » par « rapidement, idéalement d'ici la rentrée scolaire 2023-2024 ».

Je vous remercie pour votre attention ».

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion. La Municipalité s'exprime par la voix de :
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, explique le travail déjà entrepris pour assurer un meilleur accompagnement des 7-8H lors de la pause de midi, depuis que des problèmes ont été identifiés, notamment des bagarres à l'extérieur. Ainsi, deux surveillants se partagent actuellement le travail, à l'intérieur du RestO ainsi qu'à l'extérieur, dans l'espace défini. Une directive a été refaite en mai 2022 de manière à bien définir le périmètre dans lequel les élèves peuvent se mouvoir. Une charte est en vigueur, demandant aux élèves respect et bienveillance durant l'heure de midi. Il faut préciser que les élèves de 7-8H ont à disposition une plage de 11h35 à 12h35 pour, à midi, manger et se dépenser un petit moment. Il s'agit donc d'une plage de 40 minutes maximum qu'il faudrait mieux cadrer. Pour les élèves qui souhaitent un peu de tranquillité, la médiathèque est ouverte dès 12h00. Après discussion avec un groupe de travail du Conseil d'établissement, des contacts ont été établis avec la direction du réseau Apéro pour étudier la possibilité de « détacher » deux personnes (ASE vraisemblablement) de la structure parascolaire pour ce temps entre 11h35 et 12h35. Le projet devrait pouvoir se faire, si ce n'est à la rentrée scolaire 23-24, dans les semaines qui devraient suivre. Au vu du travail déjà effectué dans le sens de l'interpellation, la Municipalité vous recommande de ne pas soutenir cette interpellation.
- **M. Christophe Rebetez** prend la parole en tant que Président du CET (Conseil d'Etablissement scolaire) et informe qu'un groupe de travail bénévole, membre du CET, a présenté à Mme Ryf des propositions qui vont dans le sens de l'interpellation de Mme Hutmacher. Il soutient cette interpellation.
- **Mme Anouk Hutmacher** demande si l'engagement des 2 éducateurs sera en plus des 2 surveillants actuels.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, répond que, pour l'instant, les surveillants vont rester en place mais il ne faut pas s'attendre à avoir 10 personnes.
- **M. Patrick Minet** ne néglige pas cette problématique, mais il a peur que cette résolution ne propose que 2 surveillants. Il va s'abstenir car il trouve l'objet trop précis.
- **Le Président du Conseil**, après relecture de la résolution, constate qu'il n'y a pas mention du nombre de surveillant. La parole n'est plus demandée, il passe au vote.

La résolution sur l'interpellation de Mme Hutmacher : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité d'Oron trouve rapidement, idéalement d'ici la rentrée scolaire 2023-2024, des solutions permettant le bon déroulement des moments de pauses de midi pour les élèves de /h et 8H, dans le respect des règlements en vigueur.

Le Conseil communal invite la Municipalité à renforcer l'effectif actuel de surveillants avec des personnes outillées dans la prévention et la gestion des conflits, aptes à se faire respecter et à faire respecter les règles en vigueur ainsi qu'à proposer un schéma de sanctions cas échéant. »

est acceptée avec 36 oui, 1 non et 17 abstentions et est transmise à la Municipalité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Philippe Demierre** est ravi de la participation de notre commune au Tour de Romandie, magnifique vitrine pour notre région. Il constate que, malheureusement, nous n'avons pas beaucoup d'infrastructure pour les vélos et déplore que la mobilité douce au sein de la commune soit si peu soutenue.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, en prend bonne note. Il indique que, dans le plan directeur communal, le quartier de la gare est prévu avec 1200 places pour les vélos.
- **Mme Anouk Hutmacher** a vu qu'il y avait deux défibrillateurs installés sur la commune et demande leurs emplacements.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, indique qu'il y en a même 3 qui sont situés vers le centre sportif, au collège d'Oron-la-Ville ainsi qu'au collège de Palézieux. Ils sont répertoriés sur le site du canton et une soirée d'information aura lieu dont la date sera communiquée via le journal « Le Courrier ».
- **M. Steve Mercanton** annonce que, pour le prochain conseil, un postulat sera déposé pour la mise en place d'un terrain de foot synthétique sur notre commune.
- **Le Président du Conseil** remercie chaleureusement les membres du bureau ainsi que la secrétaire qui est souvent dans l'ombre mais qui fait un précieux travail. Il souhaite tout de bon au nouveau Président, M. André Locher et au Vice-Président, M. Yvan Bourgeois.

L'assemblée applaudit chaleureusement.

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faudra effectuer un tournus pour l'organisation du repas de fin de Conseil, car c'est la dernière fois que Messieurs Martin, Rittener et Mercanton l'organisent.
- **Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale**, annonce que le Groupe Grindor se chargera du repas de l'année prochaine.
- **M. André Locher**, donne lecture du texte suivant :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et ceci sans que j'aie eu besoin de vous présenter un programme présidentiel.

Au cours de ma vice-présidence, j'ai eu comme modèles deux présidents:
Fabrice Chollet et Daniel Pasche.

Ils ont été exemplaires dans la conduite de nos séances et j'ai beaucoup appris à leur contact.

Je les remercie pour tout le travail effectué.

Je vais essayer de suivre leur exemple et si vous constatez que je fais une erreur je compte sur vous tous pour rétablir la situation avant que cela remplisse les journaux du lendemain.

Le président vient de le faire, mais je ne peux qu'ajouter mes remerciements pour les personnes qui travaillent un peu dans l'ombre, mais sans qui rien ne fonctionnerait: il s'agit des scrutateurs et aussi tout particulièrement à Lorraine Bard, notre secrétaire.

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, propose de déléguer un membre par parti pour l'organisation du repas. Il remercie les membres des commissions, le bureau du Conseil et le personnel communal pour leur travail. Il donne des informations sur le déroulement du souper qui va suivre à l'extérieur.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et souhaite à tous un bel été.

La séance est levée à 20h45

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 3 juillet 2023

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Daniel Pasche	Lorraine Bard

